

Cholet
Animation
ENFANCE



15 Avenue Kennedy
49300 Cholet
Tél : 02 72 77 24 00

Émail : accueilsdeloisirs@choletagglomeration.fr

PROJET PÉDAGOGIQUE

ANNÉE 2019-2020

ACCUEIL DE LOISIRS DE PROXIMITÉ :

Le VERGER

SOMMAIRE

I - Le Projet éducatif de Cholet Animation Enfance

- A. Orientations générales
- B. Le Plan Mercredi
- C. Les actions

II - l'ALSH de proximité du Verger

- A. Le fonctionnement
- B. Les locaux
- C. Les objectifs généraux et opérationnels

III - Une journée type

IV - Les outils d'évaluation

V - L'équipe d'animation

VI - Soins et hygiène

VII- Consignes en cas d'incendie et attentat

I - LE PROJET ÉDUCATIF DE CHOLET ANIMATION ENFANCE

«...CHOLET ANIMATION ENFANCE a pour objet d'organiser et de promouvoir pour Cholet et sa région des loisirs à caractères sociaux, éducatifs et culturels, physiques et sportifs pour favoriser le plein épanouissement des personnes en priorité des enfants, des adolescents dans leur temps de loisirs et de vacances... »

Ce projet éducatif traduit l'engagement de l'organisateur, ses priorités, ses principes. Il est formalisé par ce document qui présente les objectifs et les modalités générales de fonctionnement de nos centres.

A. Orientations générales

*Il est soucieux de garantir des loisirs et des vacances non seulement agréables mais utiles au développement personnel et social de l'enfant ainsi qu'à l'ouverture de ses connaissances vers le monde extérieur.

*Il doit favoriser l'accueil des enfants issus de tous les milieux socioculturels par le respect des individus dans leurs différences et dans le respect des règles de vie communes aux accueils de loisirs.

*Il permet l'accueil des enfants atteints d'un handicap physique ou psychologique sur nos accueils de loisirs.

*Il offre une souplesse d'accueil permettant de répondre le plus largement possible aux demandes et besoins des familles. Par conséquent, il s'attache à associer les parents dans la réflexion et les évolutions de nos différents projets d'animation.

*Il est préoccupé de mettre à disposition des moyens humains et matériels dans le respect des diverses réglementations.

Les propositions quant à la souplesse d'accueil ainsi qu'à la participation des enfants atteints d'un handicap physique ou psychologique devront tenir compte des contraintes de fonctionnement et des possibilités des structures pour un accueil optimum et sécurisé des enfants.

B . Le Plan Mercredi

La nouvelle organisation du temps scolaire à Cholet, avec une semaine de 4 jours à compter de la rentrée 2018, permet de réinvestir le mercredi et de lui redonner une nouvelle place dans la semaine de l'enfant. La prise en compte de l'évaluation du précédent Projet Éducatif De Territoire (PEDT), le retour sur expériences, les nouveaux partenariats développés et la qualité des relations avec les familles sont autant d'éléments œuvrant pour un "nouveau" mercredi au cœur de la semaine de l'enfant.

La réflexion menée à l'occasion de cette nouvelle organisation a permis de réinterroger la place du mercredi et ainsi lui redonner tout son sens dans les différents projets des accueils de loisirs organisés par Cholet Animation Enfance.

Quatre axes ont été déclinés comme suit, et devront être notre socle commun en terme de projets.

AXE 1 – Veiller à la complémentarité éducative des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires.

AXE 2 - Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs en particulier des enfants en situation de handicap.

AXE 3 – Inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs et les besoins des enfants.

AXE 4 – Proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvres, spectacles, expositions, tournois, etc...).

C. Les actions proposées par Cholet Animation Enfance

Les accueils de loisirs Pleine nature

- Le centre maternel Nougatine pour les enfants de 2ans ½ à 6 ans.
- Le centre élémentaire Prim'vert pour les enfants de 7 à 12 ans.
- Le centre d'ados du Bois de la Cure pour les jeunes de 11 à 15 ans.

Les accueils de loisirs de Proximité

- **Le centre Le Verger (pour les 2 ans ½ à 11ans)**
- Le centre du Puy Saint Bonnet (pour les 2 ans ½ à 11ans)
- Le centre Favreau (pour les 2 ans ½ à 11ans)
- Le centre Jean Monnet (pour les 2 ans ½ à 11ans) pas de restauration
- Le centre La Girardière (pour les 2 ans ½ à 11ans) pas de restauration
- Le centre Bretagne (pour les 2 ans ½ à 11ans) pas de restauration

Les autres activités

- Les camps
- La maison de la nature

Cholet animation enfance compte ainsi une cinquantaine de salariés permanents (temps «complets » ou « partiels ») et plus de deux cents animateurs vacataires et autres intervenants sur les différentes structures.

II - L'Accueil de loisirs du VERGER

A. Le fonctionnement

L'accueil du Verger accueille des enfants de 2 ans ½ à 11 ans à la journée (avec ou sans repas) ou à la demie journée (matin ou après midi) dans les locaux de l'école de la Bourie; avec un accueil garderie de 7h30 à 8h30 le matin et le soir de 17h30 à 18 h 30.

Périodes d'ouverture et fermeture:

Tous les mercredis des périodes scolaires et du lundi au vendredi lors des petites et grandes vacances scolaires. L'accueil sera fermé 1 semaine à Noël du 23 au 27 décembre 2019 et 3 semaines durant l'été du 3 au 21 août 2020.

B. Les locaux

Pour les 2,5 ans / 6 ans : L'accueil s'effectuera par le portail bleu avec une sonnette, dans les préfabriqués des 7/11 ans (au-dessus de l'école).

1. Un espace avec coin dînette, garage, circuits et jeux extérieurs
2. Une salle d'activités et de lecture
3. Une salle de sieste
4. Un bloc sanitaire attenant à la salle d'activités
5. Une cour extérieure et le parc à proximité

Pour les grandes vacances d'été, l'accueil des 2,5/6 ans sera délocalisé dans l'école maternelle. L'accueil s'effectuera toujours dans les préfabriqués.

Pour les 7/11 ans : L'accueil s'effectuera dans les préfabriqués (au-dessus de l'école).

1. La grande salle qui sert pour l'accueil des enfants, les jeux de société et les activités manuelles
2. Une salle avec banquettes, tapis, coin lecture, poupée, garage et tableaux
3. Une salle avec une table de ping-pong, baby foot, bricolages et jeux extérieurs
4. Les sanitaires
5. Un coin cuisine avec évier (frigo, micro-onde...)
6. Une cour extérieure et le parc à proximité

Pour les repas : nous utilisons le restaurant de l'école La Bourie.

C. Les Objectifs généraux et opérationnels

Respecter le rythme de chaque enfant en différenciant bien les tranches d'âges

Pour les maternels : les enfants seront répartis en deux groupes : les 2 ans ½ / 4 ans et les 5/6 ans.

Pour les élémentaires également en deux groupes : les 7/8 ans et les 9/11 ans.

Chaque groupe aura des lieux de vie en commun mais également des endroits et des activités bien distincts et personnalisés.

Chaque groupe sera encadré par un ou plusieurs animateurs selon le nombre d'inscrits.

Chaque activité sera prévue en fonction des capacités des enfants, des demandes de l'enfant et en fonction de leurs âges.

Le déroulement de la journée prendra en compte l'âge des enfants et leurs comportements.

(cf déroulement d'une journée type)

Accueillir l'enfant dans un espace aménagé et adapté à ses besoins

L'aménagement du centre doit permettre aux enfants d'avoir accès à des espaces adaptés à leur âge en terme de mobiliers et spécifiques à certaines activités.

Certains espaces seront autonomes (coin calme avec tapis et livres, espaces activités, espaces de jeux de société ou jeux symboliques, vestiaires...).

La mise en place d'activités permettra aux enfants de s'approprier certains espaces en les personnalisant.

La visite des locaux sera organisée pour les nouveaux inscrits.

Respecter l'enfant dans son individualité en lui proposant un choix multiples d'activités

Chaque animateur propose une ou deux activités par demi-journée selon un planning défini.

Il sera mis en place des espaces autonomes pour les plus grands.

Certaines activités pourront être en autonomie avec des règles de fonctionnement définies à l'avance.

On proposera des activités variées pour que chaque enfant puisse y trouver un intérêt personnel (sportives, culturelles, manuelles,...)

Un planning d'activités sera rédigé pour chaque période.

Créer une dynamique de groupe pour que chaque individualité s'intègre dans des projets collectifs

Des temps d'animation collectifs seront prévus : jeux sportifs, chants, grands jeux...

La journée ou l'après-midi commence toujours par un temps collectif ce qui permet déjà de vérifier les enfants présents, de mesurer l'ambiance du groupe et ensuite de pouvoir présenter les activités.

Certains projets peuvent avoir une finalité individuelle (fabrication d'un objet personnel) ou collectives (spectacle de danse, film d'animation...)

Des temps de parole seront proposés aux enfants pour qu'ils puissent être moteurs dans la mise en place de projets.

L'enfant doit pouvoir être acteur de ses loisirs, il est donc important qu'il puisse s'exprimer sur ce qu'il a vécu et sur ce qu'il souhaite. L'animateur propose des temps d'animation ludique (la balance, la boîte à idées...) pour que chaque enfant puisse donner son avis.

L'animateur devra tenir compte de ces remarques dans l'organisation des activités.

Sur le centre du Verger, nous privilégions les grands jeux pour pouvoir développer l'imaginaire, l'esprit d'équipe et la stratégie.

Favoriser la participation des enfants dans les activités et dans la vie quotidienne du centre

En début du mois, les enfants et les animateurs rédigeront des règles de vie afin que chaque enfant connaisse ses droits et ses devoirs au sein du centre.

Ces règles seront énoncées, écrites de façon à pouvoir s'y référer facilement.

L'animateur devra les expliquer chaque début de semaine pour les nouveaux enfants.

Les enfants sont intégrés dans la vie quotidienne du centre, préparation du goûter, participation à la vaisselle avec la mise en place d'un planning journalier.

On favorisera la participation active des enfants dans la mise en place des activités mais également au niveau du matériel, du rangement...

Des moments de valorisation de certains projets seront proposés.

Favoriser les rencontres entre les ALSH en mutualisant des actions

Un partenariat est instauré avec le centre social du Verger afin d'assurer une passerelle pour les 11-12 ans. Celle-ci a pour objectif de faciliter et favoriser l'intégration des jeunes quand ils devront quitter l'accueil de loisirs.

Des "Interprox" entre les ALSH de proximité sont organisés afin de favoriser les rencontres entre les enfants des différentes structures.

Proposer des activités sur l'extérieur afin de faire découvrir un nouvel environnement à chacun

Nous utiliserons au maximum des espaces extérieurs situés à proximité du centre : le Parc du Verger, les terrains de foot et basket derrière l'école, les espaces proches de l'étang du Bois Régnier...

Impliquer les parents sur la vie du centre

Le projet pédagogique et des programmes d'activités seront affichés.

Les différentes plaquettes seront mises à disposition.

Un panneau d'information sur les infos de la semaine est positionné chez les élémentaires et chez les maternels.

Lors du départ, faire en sorte qu'un animateur de chaque groupe soit présent et puisse échanger avec les parents sur la journée de leur enfant.

Des moments conviviaux seront organisés : un goûter famille est instauré tous les vendredis de chaque fin de vacances pour échanger avec l'entourage, des temps de présentation de projet,...

III - Une journée type au centre

7h30 / 8h30	Garderie pour les enfants dans le préfa élémentaire (petits et grands mélangés)
8h30 / 9h	Accueil libre pour les parents
9h / 9h15	Fermeture du portail Chaque tranche d'âge va dans ses locaux respectifs Temps libre
9h15 / 9h30	Chaque enfant dépose ses affaires, visite les lieux et prends ses repères
9h30 / 10h	Rassemblement des enfants et vérification des présences Temps collectifs (jeux, chants) Présentation des activités
10h / 11h45	Chaque animateur part avec son groupe pour son activité, changement d'activités quand c'est nécessaire. Temps libre avant le repas
11h45 / 12h	Rassemblement des enfants, passage aux toilettes et lavage des mains avant d'aller à la cantine
12h / 13h15	Temps du repas avec un animateur pour 2 tables. Les animateurs déjeunent à table avec les enfants : il s'agit d'un temps à valeur éducative partagé avec les enfants (nutrition, alimentation, lutte contre l'obésité, prévention du gaspillage, etc.). L'animateur incite les enfants à goûter à tous les plats. Les enfants se servent seuls mais "on se sert ce qu'on est capable de manger".
13h15	Temps de sieste pour les petits avec un animateur qui reste dans le dortoir. Accueil des enfants inscrits en ½ journée
13h15 / 14h	Temps calme pour les autres : les enfants peuvent aller dans le coin lecture et ensuite faire des activités telles que les jeux de société, dessin,...
14h00 / 14h15	Rassemblement des enfants et vérification des présences Temps collectifs (jeux, chants) Présentation des activités
14h15 / 15h45	Chaque animateur part avec son groupe pour son activité, changement d'activités quand c'est nécessaire. Les enfants de la sieste se lèvent en fonction du rythme de chacun.
15h45 / 16h	Temps libre, passage aux toilettes avant le goûter, rangement des activités
16h00 / 16h30	Goûter
16h30 / 16h45	Rangement du goûter par les enfants, vaisselle et tables, temps libre pour les autres
16h45 / 17h	Temps libre, jeux extérieurs avec un animateur, retour des petits dans le préfa
17h / 17h30	Ouverture du portail pour le départ des enfants, accueil libre
17h30 / 18h30	Garderie pour les enfants inscrits

IV - Les outils d'évaluations

L'évaluation des moyens et méthodes mis en œuvre par l'équipe d'animation pour atteindre les objectifs fixés se fait régulièrement au cours de réunions hebdomadaires.

L'analyse est basée sur les retours exposés par les animateurs en rapport aux difficultés rencontrées dans l'organisation générale (répercussion sur la vie quotidienne) et aux réactions des enfants. (répercussion sur la vie collective).

Les différents points abordés seront alors :

- L'adaptation des locaux
- Répartition des animateurs sur les postes
- Échanges de pratiques
- Projets d'activités, plannings, besoins en matériel
- Retour sur les rythmes individuels des enfants
- Évolution de l'autonomie de l'enfant.

Il semble nécessaire aussi d'évaluer nos actions auprès des parents et des enfants sur des temps d'échanges qui peuvent être organisés lors des journées de centre.

V - L'équipe d'animation

La directrice - son rôle

La direction du centre est assurée par Flavie PAILLOU (BPJEPS Loisirs Tous Publics)

La directrice doit être formatrice pour son équipe d'animation.

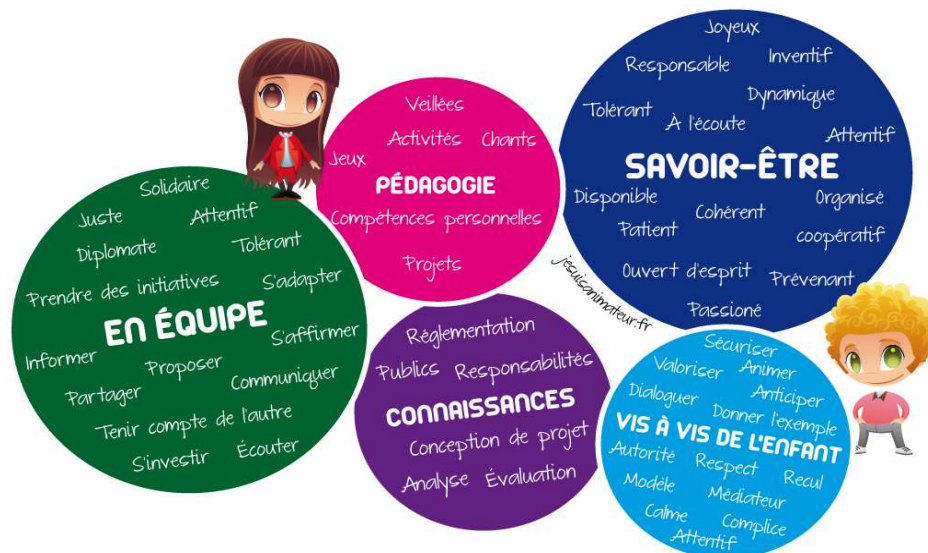
La directrice doit favoriser une bonne communication au sein de l'équipe.

La directrice est garante de la sécurité.

Elle tient également le rôle de l'animateur.

Les animateurs et leurs rôles :

Pour les 2,5 / 6 ans	Pour les 7 / 8 ans	Pour les 9 / 11 ans
Anne Lise MARIA (BAFA) Laura PECQUERY (CAP Petite Enfance) Ludivine LE BORGNE (CAP Petite Enfance)	Lucie DAUDET (Licence animation)	Flavie PAILLOU (BPJEPS LTP)
Pour les vacances scolaires ou en fonction des effectifs		
Charlène TERNON (CAP Petite Enfance)	Tom JAUD (BAFA)	



Quelques points importants

L'animateur doit permettre à l'enfant de se sentir en sécurité morale, affective et physique.
L'animateur doit travailler dans le respect et la conduite du projet pédagogique.
L'accueil de l'enfant doit passer également par un accueil et lien avec la famille.
Lors des temps communs avec les autres ALSH de Proximité, l'animateur n'est plus seulement responsable et animateur des enfants de son groupe mais de tous les enfants présents.
L'animateur s'implique dans les réunions et prépare ses animations à l'avance.
L'animateur doit anticiper le rangement des salles et s'y tenir.

Auprès des enfants

Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants.
Il est à l'écoute des enfants et répond à leurs demandes.
Il est force de proposition et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas.
Il respecte les enfants en tant qu'individu à part entière.
Il connaît les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités.

Avec ses collègues

Il respecte ses collègues.
Il sait travailler en équipe, il sait écouter l'autre et il sait donner les informations.
Il participe aux réunions de préparation.
Il sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action.

Avec les parents

Il discute avec les parents lorsqu'ils sont demandeurs sur la journée de leur enfant.
Il est présent aux moments de l'accueil et du départ.
Il prend contact avec les parents si besoin.

Le personnel de restauration et d'entretien

Il est chargé de l'organisation des repas avec notre partenaire la SODEXO qui livre les repas en système de liaison froide pour l'ensemble des personnes (enfants et équipe d'animation) présents sur le centre.
Il assure le suivi qualitatif en relation avec le prestataire et la direction.
Il organise et participe au service et à l'entretien de la cuisine et des réfectoires.
Il est chargé de l'entretien des locaux du centre de loisirs.
Il veille à la propreté des sanitaires et des locaux qui accueillent les enfants

VI - Soins et Hygiène sur le centre

L'infirmerie :

Le local infirmerie est situé dans le bureau de la directrice. Les enfants ne peuvent y accéder sans animateurs.

Chaque animateur a le devoir de s'assurer de la bonne santé de l'enfant. En cas de blessure :

- avant tout soin, lire la fiche sanitaire de l'enfant et prendre note des recommandations particulières.
- port de gants obligatoires lors des soins.
- signaler ce qui dépasse la simple égratignure à la direction et à la famille.
- pour une blessure plus importante (nécessitant vigilance et soins de la part des parents), l'animateur doit prévenir et expliquer les soins à la directrice qui ont été apportés à l'enfant.

Aucun médicament ne doit être donné à l'enfant. Il n'y en aura pas dans la pharmacie. Dans le cas de traitement, un animateur référent et un seul, sera chargé de l'enfant afin de suivre correctement les consignes de l'ordonnance.

L'hygiène:

C'est un point sur lequel nous devons, animateurs de jeunes enfants, être particulièrement vigilants. Ainsi, l'animateur doit pouvoir se montrer disponible auprès de chaque enfant lors de moments tels que le lavage des mains, lorsque l'enfant va aux toilettes, etc...

Il s'agit alors de vérifier que l'enfant se rince bien et s'essuie convenablement, tout en lui laissant une part d'autonomie. C'est aussi l'occasion de voir si l'enfant a besoin de nous ou pas. (Un jeune enfant ne demandera pas forcément la présence de l'animateur, c'est à nous de voir s'il a besoin de notre aide !)

Chacun devra veiller à une bonne hygiène des enfants et des locaux.

- se laver les mains avant chaque repas ou goûter.
- avoir à disposition des serviettes en papier lors des repas.
- avoir des essuie-mains papier dans les sanitaires.
- entretenir les locaux, ranger le matériel utilisé à l'endroit même où il a été emprunté (pharmacie, réserve, lieu de vie...).
- veiller à ce que les enfants rentrent correctement vêtus et relativement propres chez eux (blouse pour la peinture, change en cas " d'accident " chez les plus petits,...).
- nettoyer correctement les tables ou autres supports qui furent utilisés lors de l'activité.

VII - Consignes en cas d'incendie

La mise en sécurité du personnel et du public est prioritaire sur la sauvegarde des biens.

La réussite d'une bonne évacuation repose essentiellement sur trois principes de base :

- Une évacuation ne s'improvise pas mais doit être minutieusement orchestrée.
- Le strict respect des consignes d'évacuation.
- Ne pas paniquer afin de ne pas perdre vos moyens et de ne pas affoler les enfants et le personnel.

Ne pas confondre non plus vitesse et précipitation. La panique et la précipitation sont des facteurs qui à eux seuls peuvent causer plus de perte humaine que l'incendie lui-même !

Comment donner l'alerte en cas d'incendie ?

Il vous suffit d'appuyer sur le boîtier incendie (1 dans chaque préfa et 2 dans le restaurant scolaire), prévue à cet effet, qui est le plus proche du lieu où vous vous trouvez. L'alarme générale est alors activée. L'évacuation peut avoir lieu.

Vous trouverez les clés pour le ré-enclenchement dans : le bureau de la directrice 2ème tiroir pour les préfas et pour le restaurant scolaire au-dessus des boîtiers.

Lorsque vous entendez le message d'alarme générale vous devez :

1. Cessez immédiatement toutes activités en cours et composer le 18.
2. Rôles : **Directrice est serre file** – **Animateurs référents sont guides files**
3. **Le serre file** éteindra tous les appareils électriques, sous tension, sur le lieu de travail, et si possible, sur le chemin des issues de secours et il fermera toutes les portes et les fenêtres.
4. **Les guides files**, munis de leurs listings, évacueront les lieux « sans paniquer » en fermant les portes derrière eux. Utiliser le chemin le plus court pour atteindre les issues de secours.
5. **Le serre file** s'assurera qu'il ne reste plus personne à l'intérieur.
6. Ne jamais faire demi-tour. On vous croirait évacué alors que ce n'est pas le cas.
7. Respectez à la lettre les instructions que vous ont été données lors des exercices et sur les consignes d'évacuation (inscrites dans chaque local) et la direction.
8. Rejoignez le point de ralliement.

Lorsque tous les enfants sont regroupés :

Les guides files vérifieront que tous les enfants sont bien présents et les rassureront.

Pour les 2,5 / 6 ans :
sur la cour goudronnée à côté de la structure de jeux le plus près possible de la pelouse.

Pour les 7 / 11 ans : sur le parking près du restaurant scolaire